

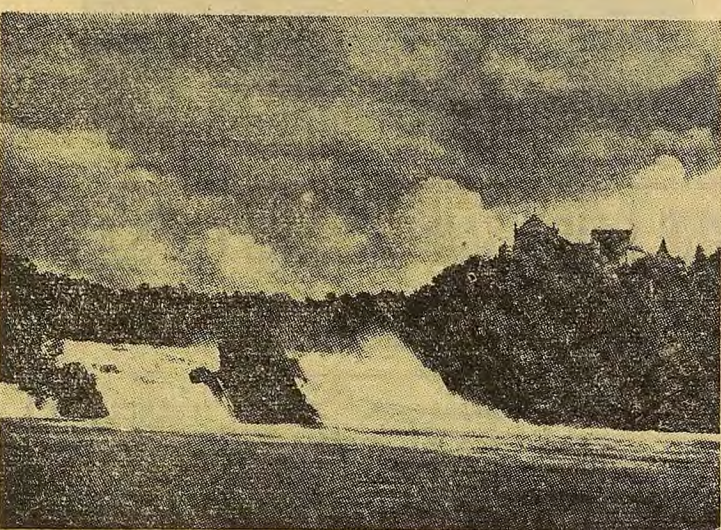


THE ALEXANDRIA INSURANCE COMPANY S.A.E. Président du Conseil d'Administration: S.E. ALY PACHA YEHIA Vice-Présidents: M. Georges ALLEMANN et M. Byron DELLAPORTA ASSURANCES: INCENDIE, ACCIDENTS TRANSPORTS, etc. Siège Social ALEXANDRIE Immeuble de la Société 12, Boul. Saad Zaghloul Succursale du Caire: 17, Rue Kasr el Nil

JOURNAL SUISSE D'EGYPTE ET DU PROCHE-ORIENT et de la Société Suisse - Egypte

Organe Officiel des Sociétés Suisses UN POUR TOUS TOUS POUR UN Alexandria: 20, Rue Salah El Dine - Téléphone 29795 Le Caire: 8, Abdel Khalek Saroit Pacha - Tél. 57282 Adresse Télégraphique «HELVE» Alexandria Abonnements: Egypte P.T. 125 - Etranger P.T. 150

LES USINES DE RHEINAU



LES CHUTES DU RHIN A SCHAFFHOUSE

EN SUISSE ORIENTALE

Quelque 3.000 hommes et femmes de toute la Suisse orientale, et en particulier du canton de St. Gall, se sont rencontrés à St. Gall, en une manifestation organisée par le comité d'action de Suisse orientale en faveur de l'usine de Rheinau et de la navigation rhénane. Cette manifestation qui a été agrémentée par des productions de la société de musique de la ville, s'est déroulée dans la dignité et a eu le caractère d'une action en faveur de la construction de l'usine électrique de Rheinau, comme une condition essentielle à la réalisation de la navigation entre Bâle et le lac de Constance. M. Eisenring, conseiller national de Rohrschach a prononcé d'abord quelques paroles de bienvenue et a déclaré que le but de cette manifestation était de faire entrer dans la discussion au sujet de l'usine du Rheinau, également la voix de la Suisse orientale. Le premier orateur, M. Frick, conseiller d'Etat de St. Gall, souligné les motifs pour lesquels la Suisse orientale appuyait sans réserve la décision du conseil fédéral. Il convient de tenir compte de l'importance du Rhin, tant au point de vue de la construction de barrages que de l'utilisation des eaux et de la navigabilité, sans oublier la protection des sites. La Suisse orientale s'oppose avec la dernière énergie contre les adversaires de l'usine électrique du Rheinau qui voudraient ainsi rendre impossible la navigation rhénane. M. Vetsch, directeur des usines électriques St-Galloises-Appenzelloises a réduit à néant l'affirmation selon laquelle le courant électrique obtenu par la construction de l'usine de Rheinau ne serait d'aucune importance dans l'approvisionnement de la Suisse en électricité. M. Stettler, député au Grand Conseil de Widnau, a parlé en qualité de représentant du monde économique. Il estime que les usines de Rheinau compléteront le programme de construction de forces hydrauliques si nécessaires pour notre pays. L'orateur a exposé les raisons qui militent en faveur de la réalisation du projet. M. Pugneth, conseiller communal de St-Gall, s'est prononcé dans le même sens. M. Eder, conseiller national, de Rheinfelden, président de l'Association de navigation du Nord-Est de la Suisse, a pris la parole pour s'opposer à l'opinion émise tout récemment par le comité suisse contre les usines de Rheinau selon laquelle il n'y aurait pas de corrélation entre la construction des usines et la navigation. M. Züst, député au Grand Conseil de St-Gall, a lu une série de télégrammes favorables à l'action en faveur de la construction de l'usine de Rheinau, notamment des gouvernements des cantons de Grisons et de Thurgovie. L'assemblée a voté à l'unanimité contre une voix la résolution suivante: « L'Assemblée, préoccupée de l'évolution économique de la Suisse orientale, remercie le Conseil fédéral de la décision courageuse qu'il a prise dans la question de Rheinau. La maintenance de la concession tient compte des intérêts vitaux de notre pays et est conforme aux engagements internationaux de la Suisse. L'usine hydraulique projetée tient compte des revendications justifiées de la Ligue pour la protection de la nature et des sites puisque le projet envisage une dépense supplémentaire de 10 millions pour parer aux désagréments qu'il pourrait causer. Les chutes du Rhin conserveront à l'avenir toute leur beauté. La volonté de notre peuple s'élève catégoriquement contre l'espérance démagogique de l'opinion

publique due à certains adversaires du projet. L'usine hydraulique du Haut-Rhin, est absolument nécessaire pour l'approvisionnement de notre pays en énergie électrique. La navigabilité du Rhin jusqu'au lac de Constance serait rendue impossible si l'on devait s'opposer à la construction de nouvelles usines hydrauliques. Il ne faut pas qu'un tel état de choses se produise. Le Rhin impose à la Confédération ainsi qu'aux cantons de St-Gall et des Grisons des charges considérables pour la correction et l'aménagement de rivières et de ruisseaux. La Suisse orientale, en raison des communications difficiles, s'est vu prêter en ce qui concerne son évolution industrielle. La réalisation du projet aura un effet salutaire pour elle. Nous nous tenons fermement derrière la décision du Conseil fédéral et nous demandons le droit d'être entendus lors de pourparlers éventuels. »

A SCHAFFHOUSE

Une assemblée contradictoire s'est déroulée à Schaffhouse afin de discuter du projet de construction d'usine électrique à Rheinau. Organisée par le parti de la jeunesse, cette manifestation groupait plus d'un millier de personnes, de telle sorte qu'il fallut placer des haut-parleurs pour permettre aux centaines de personnes qui n'avaient pu trouver accès dans la salle, d'écouter les exposés. La discussion a duré environ 4 heures. Le conseiller fédéral Escher, après avoir été salué par M. Hans Blum, président du Parlement de la jeunesse schaffhouse, a parlé pendant une heure trois quarts de cette affaire de Rheinau si controversée. S'exprimant avec beaucoup d'humour, le chef du Département fédéral des postes et chemins de fer a émis diverses considérations personnelles et rectifié certaines affirmations touchant sa propre personne. C'est ainsi qu'on a prétendu que le conseiller fédéral Escher, avait représenté la Lanza parce que membre de son Conseil d'administration. En réalité, il n'en a fait partie que pendant un an, et cela comme représentant du canton du Valais. Bien au contraire, en sa qualité d'avocat il a plaidé dans des procès contre la Lanza. M. Escher a longuement exposé les faits qui précéderont l'octroi de la concession et fait justice de certaines affirmations tendancieuses. M. Escher a donné l'assurance que les négociations avaient repris. M. Armin Billeter, ancien directeur de l'Hôpital cantonal de Schaffhouse, a pris ensuite la parole contre le projet de construction d'une usine hydro-électrique. Il a remercié le conseiller fédéral Escher de ses explications, et, aux applaudissements répétés de l'auditoire, exposé le point de vue de la majorité écrasante du peuple de son canton. Le lancement d'une initiative est chose faite. Nombreux seront les citoyens suisses d'autres cantons qui se joindront aux 156.000 signataires de

L'OPINION DE L'U.C.E.

L'Union suisse des consommateurs d'énergie électrique communique: « En date du 1er février, le comité et la commission de l'Union suisse des consommateurs d'énergie électrique ont examiné une nouvelle fois le problème posé par la construction du barrage de Rheinau. Ils remercient le Conseil fédéral et le Conseil national d'avoir manifesté à plusieurs reprises leur volonté d'en tenir aux principes du droit. Les besoins en énergie électrique coïncident avec les intérêts économiques de la Suisse et de l'Allemagne du Sud. Comment la Suisse peut-elle, en dépit de la pénurie européenne du charbon, demander des pays voisins des livraisons suffisantes de charbon et de coke, si après coup nous renonçons à la collaboration indispensable promise en ce qui concerne l'utilisation des eaux frontalières et si nous arrêtons immédiatement le développement possible de nos propres forces motrices, dans un regain industriel important, pour la consommation? Le développement considérable de la consommation d'énergie en Suisse et la garantie de réserves d'énergie indigènes. L'usine électrique de Rheinau, avec sa production moyenne de 220 millions de kWh, par année, est un facteur important du programme de développement des deux pays. Les concessions accordées durant ces dernières décennies ont tenu compte des désirs des protecteurs de la nature et des sites en imposant des sacrifices financiers aux requérants. Par une opposition subjective et passionnée, on porterait un grave préjudice à l'utilisation des forces motrices suisses. »

PROBLEMES SUISSES

LE RAIL ET LA ROUTE

Le Conseil d'administration des CFF a approuvé, il y a peu de temps, un contrat passé avec l'Association fiduciaire de l'industrie des transports automobiles et destiné à assainir le trafic des marchandises. Comme l'a exposé le président de la direction générale des CFF, M. H. Gschwind, au cours d'une conférence de presse, il s'agit là d'un essai de coordination des transports, pour empêcher le chaos et l'anarchie qu'est susceptible d'engendrer le rejet par le peuple suisse, le 25 février 1951, du Statut des transports automobiles (STA). Ce danger est plus grand qu'on ne se l'imagine communément, car pas moins de 150 nouvelles maisons se sont fait inscrire au Registre du commerce comme entreprises de transports automobiles de février à novembre 1951, sans parler de nombreuses autres entreprises fondées depuis lors. Si cette première tentative de mettre de l'ordre dans les transports réussit — et elle réussira si le peuple suisse lui donne son appui — il sera possible plus tard de donner à la nouvelle organisation un statut légal. De toute façon, a conclu M. Gschwind, le contrat conclu avec la Fiduciaire des transports automobiles marque sinon un tournant, tout au moins une étape nouvelle dans l'histoire de notre réseau national.

de maintenir des conditions saines dans le trafic suisse des marchandises. Les CFF renoncent, en principe, à mettre en circulation un plus grand nombre de véhicules à moteur que jusqu'à présent, à prendre des mesures tarifaires ou autres incompatibles avec le but et l'esprit du contrat, à participer sous aucune forme à la fondation d'entreprises de transports routiers ou à des entreprises concurrentes non soumises au contrat. Les deux parties s'engagent, en particulier, à s'opposer à la création de nouvelles entreprises de transport routier et elles s'efforcent d'obtenir que ces entreprises dissidentes adhèrent au contrat. Elles mettront de l'ordre dans le trafic professionnel à courtes distances et, en temps de crise, elles se feront pas concurrence réciproquement. Il est créé un Office central paritaire, présidé par un président neutre et qui aura, entre autres attributions, celles de veiller à l'application du contrat et d'arrêter les mesures à prendre contre les dissidents et d'autres concurrents. Les litiges seront réglés par un Tribunal arbitral. Quant aux ressources financières, elles seront essentiellement constituées par les contributions des parties. Le contrat entrera en vigueur dès qu'il aura été signé et reconnu par une forte majorité qualifiée des entrepreneurs de transports par camions et maisons d'expédition. Il sera valable deux ans et tacitement reconduit d'année en année, s'il n'est pas résilié six mois avant son expiration. M. H. Maurer, directeur de la Fiduciaire des transports automobiles, a affirmé à son tour que le contrat constitue un pas important dans la voie d'une entente générale, qui seule peut éviter une lutte malsaine, avec toutes les conséquences graves qu'elle entraînerait. Plus tard, il faudra envisager la conclusion d'un autre contrat pour le trafic des personnes de même que la réglementation du trafic à courtes distances. Cela sera beaucoup plus difficile et il s'agit de s'entendre avec les principaux commettants: industrie du bâtiment d'une part, pouvoirs publics, d'autre part. Enfin M. Born, secrétaire général de l'Union suisse des chemins de fer privés, a dit les raisons pour lesquelles ceux-ci ne peuvent pas encore adhérer au contrat. Leur structure est bien différente de celle des C.F.F.; ils n'ont pas la possibilité de se rattraper sur le trafic en transit et les transports à longues distances et ils ne veulent pas être privés de la possibilité d'organiser des transports routiers.

HAUSSE DES PRIX

DANS LE BATIMENT

Ces derniers temps, la situation économique du pays et notamment les perspectives d'occupation dans la branche du bâtiment pour cette année ont retenu à plusieurs reprises l'attention du Conseil fédéral. Tout donne à penser que le volume des constructions atteindra derechef un niveau extraordinairement élevé et excédera la capacité de production de la branche du bâtiment. Cette évolution risque d'entraîner dans cet important secteur économique une nouvelle hausse des prix, à laquelle il est indispensable de s'opposer, non seulement dans l'intérêt même de la branche du bâtiment, mais aussi en raison des répercussions que ce renchérissement ne manquerait pas d'exercer sur toute l'économie nationale. C'est pourquoi le Conseil fédéral a décidé de soumettre à un nouvel examen les projets de construction de l'Administration fédérale et des entreprises fédérales en régie dont l'exécution est envisagée cette année, de telle manière que 20 0/0 des crédits ouverts au budget pour des travaux non encore commencés ne soient pas utilisés. Les administrations fédérales ont en outre été chargées de faire en sorte que le volume des constructions subventionnées par la Confédération, qu'il s'agisse de projets des cantons, des communes ou de particuliers, soit également réduit de 20 0/0 cette année, sauf en ce qui concerne certains cas spéciaux, tels que la réparation des dommages causés par les intempéries. Etant donné que les travaux de la Confédération ne constituent pas une part déterminante de l'ensemble des projets envisagés, les restrictions apportées par le Conseil fédéral ne suffiraient pas, à elles seules, à provoquer la détente nécessaire dans la branche du bâtiment. Cet objectif ne peut être atteint que si les cantons et les communes se décident à suivre l'exemple de la Confédération et à faire preuve de beaucoup de modération dans l'adjudication de leurs commandes.

QUESTIONS ET REPONSES

Réserve de ménage

A une petite question du Conseiller national Münd (Indépendant, Zurich), sur la constitution de réserves alimentaires dans les ménages, le Conseil fédéral répond ainsi: Le Conseil fédéral ignore pas que les provisions du ménage qui avaient été constituées à la suite de son appel du 13 juin 1950 ont été consommées pour une bonne part sans avoir été remplacées. Un institut suisse d'analyses économiques et sociales a déjà procédé, en 1951, à une enquête dans 2000 ménages. Le 10 juillet de l'année passée, la population a été invitée derechef, par la presse et la radio, à donner suite aux recommandations de l'autorité. Prochainement, on attirera une fois de plus, par la presse et la radio, l'attention de la population sur l'importance des provisions de ménage. A cet effet, on fera appel aux concours des organisations féminines et du commerce de denrées alimentaires. Le commerce lancera simultanément sur le marché un paquet standardisé qui doit faciliter la constitution et le renouvellement des provisions. Il convient d'ajouter que les cantons et les communes ont pris toutes dispositions utiles pour assurer l'approvisionnement des familles dans la gêne.

Frais de transport aux régions montagneuses

Répondant à une petite question posée par M. Tonchico (cons. Grisons), le Conseil fédéral déclare ce qui suit au sujet de la compensation des frais de transport des marchandises indispensables (denrées alimentaires, etc.) destinées aux régions montagneuses: Divers problèmes d'ordre juridique, financier et économique doivent être élucidés avant que puisse être résolue la question du transport dans la législation ordinaire des dispositions prises en vertu des pouvoirs extraordinaires pour régler la compensation des frais de transport des

International Watch Co. QUALITE ET TRADITION chez HORAUVITZ & Cie JOAILLIERS Montres de Marque 29, Rue Chérif Pacha ALEXANDRIE

Chaussures d'ordonnance

Répondant à une petite question du conseiller national Grütter (soc., Berne) concernant les inspections de l'armée et de l'équipement notamment, le Conseil fédéral dit notamment ceci: Les expériences faites pendant le service actif montrent que les militaires doivent absolument avoir deux paires de bonnes chaussures, si l'on veut que la troupe soit apte à la marche en cas de mobilisation de guerre. En ce qui concerne la chaussure, la Confédération, se montrant toujours plus large, remet aujourd'hui gratuitement aux recrues deux paires de chaussures et autorise en outre le militaire à s'en procurer deux fois une paire, à prix réduit, pendant la durée de ses obligations militaires. En l'état actuel des stocks, il faudrait 500 mille paires de chaussures d'ordonnance pour pouvoir en remettre gratuitement une deuxième paire à tous les militaires, et cela coûterait quelque 25 millions de francs. Vu sa situation financière, la Confédération ne saurait assumer pareille dépense.

Hausse des tarifs CFF

En réponse à une question écrite du conseiller national Vincent (POP - Genève) concernant la hausse des tarifs des CFF, à partir du 1er avril 1952, et ses répercussions sur les prix des abonnements pour ouvriers, écoliers et apprentis, des billets collectifs pour écoles ou groupes de jeunesse, le conseil fédéral justifie la mesure prise et ajoute que même après la hausse des taxes, les litres de transport mentionnés dans la question Vincent feront l'objet de réductions de prix considérables par rapport aux prix normaux. Pour citer un exemple, le prix normal d'aller et retour pour 10 km. — la distance moyennée parcourue par les ouvriers et les écoliers — s'élèvera à fr. 1.60 (au lieu de fr. 1.50 aujourd'hui), tandis que la même course coûtera 36 (34) centimes avec un abonnement d'ouvrier, 29 (27) centimes avec un abonnement d'écolier, 50 (45) centimes avec un billet collectif pour groupe de jeunesse. Les recettes modestes qu'assurent ces catégories de trafic ne représentent, pour les chemins de fer fédéraux, qu'environ 9 % des recettes totales du trafic des voyageurs, tandis que les kilomètres-voyageurs constituent, pour ces mêmes catégories environ le quart des prestations totales des chemins de fer fédéraux. Le conseil fédéral conclut qu'il n'est pas possible d'exonérer les titres de transport susmentionnés de la hausse qui entrera en vigueur le 1er avril 1952 et qui reste d'ailleurs dans les limites des concessions et des prescriptions légales sur l'établissement des tarifs.

M. NICOLE quitte la "Voix Ouvrière"

L'agence télégraphique suisse apprend que M. Léon Nicole, directeur et rédacteur en chef de la « Voix ouvrière », l'organe du parti suisse du travail, s'est retiré de ses fonctions à partir du mercredi, 6 février. M. Léon Nicole a déclaré au représentant de l'ATS que s'étant vu refuser de faire paraître dans son journal sa « réponse politique » à l'article du conseiller national Emile Arnold sur « Die innere und die aussere Linie » (La ligne interne et extérieure) paru dans le « Vorwärts » du 5 février, il a fait parvenir aujourd'hui même aux abonnés de la « Voix ouvrière » cette réponse intitulée: « Pourquoi je ne suis plus le rédacteur de la Voix Ouvrière », et qu'il a accompagnée d'une note rédactionnelle. La décision de M. Léon Nicole serait motivée aussi bien par des raisons d'ordre technique que de caractère politique. M. Léon Nicole a ajouté qu'il n'en continuera pas moins à servir, comme par le passé, la cause qu'il défendait jusqu'ici.

déjà parlé, d'un commentaire qui bien que déjà en page, fut retiré au dernier moment. Tout ce que M. Nicole aurait obtenu est que l'article même ne parût point. Et le quotidien genevois d'ajouter que la décision de M. Nicole paraît être dirigée avant tout contre les éléments « titistes » du parti du travail. Si M. Nicole se trouve isolé dans les organes directeurs du parti il compte de nombreux fidèles dans la population ouvrière. Le lancement d'un nouveau journal ne paraît pas à M. Nicole chose impossible. On apprend que ces jours encore plusieurs personnes faisant partie du personnel de l'administration de la « Voix ouvrière », dont la belle-fille de M. Nicole, ont reçu leur congé, après avoir demandé une allocation de vie chère.

LE C.I.C.R. ET LES PRISONNIERS EN COREE

Les démarches faites jusqu'ici par le C.I.C.R. en vue d'apporter son aide aux prisonniers de guerre et d'entrer en contact à cet effet avec les commandants de l'armée populaire de Corée et de l'armée populaire des volontaires de Chine, l'amènent aujourd'hui à rappeler le message adressé, le 12 janvier, par M. Paul Ruegger, aux généraux Kim Il Sung et Pen Teh-Huai. Cette lettre demandait instruction au docteur Lehner, délégué en chef du C.I.C.R. pour l'Extrême-Orient, de demander une entrevue avec ces représentants ou leurs représentants. Elle rappelait le caractère neutre de l'institution de Genève, qui déploie son activité sur le plan international et humanitaire en complète indépendance de tout gouvernement ou organisation inter gouvernementale, mais en étroite collaboration avec les sociétés nationales de la Croix-Rouge, et que sa seule préoccupation est d'apporter son aide aux victimes de la guerre, en ce que son action s'exerce conformément aux Conventions de Genève relatives au traitement des prisonniers de guerre, conventions que le gouvernement de la République démocratique populaire de Corée a déclaré officiellement reconnaître. La lettre ajoute que les délégués de nationalité suisse actuellement en Corée, à Hong-Kong et à Genève sont prêts à accomplir dans le conflit de Corée la tâche consistant à apporter l'aide du C.I.C.R. à tous les prisonniers de guerre particulièrement en visitant les camps et en collaborant à l'échange et au rapatriement des captifs. Le président du C.I.C.R., M. Paul Ruegger demandait instamment d'accepter sans délai l'entrevue proposée, qui permettrait aux représentants du C.I.C.R. de présenter des propositions pratiques en vue d'apporter une aide impartiale et effective à ceux qui en ont besoin. Le Comité international est maintenant en possession à Genève de la réponse du 24 décembre des généraux Kim Il Sung et Pen Teh-Huai au message de M. Ruegger qui leur avait été transmis par les soins du général Ridgway, commandant suprême de l'armée de l'ONU.

Les commandants de l'armée populaire de Corée et de l'armée populaire des volontaires de Chine soulignent que ce qui importe le plus dans l'intérêt des prisonniers de guerre des deux parties et de leurs familles, c'est que des mesures soient prises pour résoudre rapidement les points en litige et arrêter le plus tôt possible, à la conclusion d'un armistice et qu'à partir du moment où la conclusion de l'armistice deviendra effective, la totalité des prisonniers détenus des deux côtés devront rentrer dans un bref délai dans leur pays. La réponse relève que les prisonniers de guerre reçoivent un traitement conforme aux lois de l'humanité et cela dans tous les domaines et que tous les

prisonniers malades reçoivent les soins qui leur sont dus. Les commandants ne voient en conséquence pas l'utilité de la visite par le C.I.C.R. des camps de prisonniers de guerre en Corée du nord. Ils proposent néanmoins, après la signature de l'armistice, la formation d'une délégation mixte composée de délégués des Croix-Rouges de la République démocratique populaire de Corée, de la République populaire de Chine et du Comité international de la Croix-Rouge, délégation qui visiterait les camps de prisonniers de guerre des deux parties aux lieux de l'échange. Le comité international de la Croix-Rouge ajoute, à la suite de cet échange de lettres, qu'il est évident qu'il poursuivra ses efforts pour accomplir sa tâche traditionnelle.

Le barrage du Spöl

Les représentants des dix communes intéressées à la construction de l'usine hydro-électrique du Spöl et de l'Inn se sont réunis à Zermatt pour étudier le projet établi par le consortium des « Forces motrices de l'INN ». Ils ont voté à l'unanimité une résolution dans laquelle ils déclarent que: 1. Le détournement de 400.000.000 m³ d'eau de l'Inn et du Spöl vers l'Italie est intolérable et inadmissible. 2. L'opération (faite par les fonctionnaires compétents et l'administration suisse aux pourparlers internationaux engagés à ce sujet) de mettre à la disposition de notre voisin du sud 210 millions de mètres cubes d'eau au maximum afin de compenser la cession du bassin du Livigno est toujours approuvée. 3. Les délégués continuent à s'en tenir aux projets prévoyant l'utilisation des eaux dans leur bassin naturel, c'est-à-dire en Engadine même.

Les commandants de l'armée populaire de Corée et de l'armée populaire des volontaires de Chine soulignent que ce qui importe le plus dans l'intérêt des prisonniers de guerre des deux parties et de leurs familles, c'est que des mesures soient prises pour résoudre rapidement les points en litige et arrêter le plus tôt possible, à la conclusion d'un armistice et qu'à partir du moment où la conclusion de l'armistice deviendra effective, la totalité des prisonniers détenus des deux côtés devront rentrer dans un bref délai dans leur pays. La réponse relève que les prisonniers de guerre reçoivent un traitement conforme aux lois de l'humanité et cela dans tous les domaines et que tous les

GROPPPI a le plaisir d'annoncer que ses produits peuvent être fournis comme par le passé (pâtisserie, confiserie, glaces, fromages, charcuterie, etc., etc., etc.) Les commandes habituelles de la fidèle clientèle sont prises au "SERVICE COMMANDES" (siè au passage entre les Rues Adly Pacha et Abdel Khalek Sarwat Pacha - Tél. 46199 - 8 - 7) R.C. 76899

UNE COMMUNE DE 12 HABITANTS

M. Léon Nicole définit en ces termes sa ligne politique: pas de séparation parmi les fidèles de l'Union Soviétique. Rester fidèles à l'idéal communiste. « Comme tous les partis progressistes du monde entier, appuyer les peuples coloniaux qui luttent pour leur indépendance. « Notre but final, dit-il, comme le leur, est la révolution mondiale pour que les masses travailleuses prennent entre leurs mains la conduite de leur propre destin. »



Mort de Knut Hamsun

Le célèbre écrivain norvégien Knut Hamsun, prix Nobel, est mort dans son domicile en Norvège du sud, à l'âge de 92 ans.

Au 1er décembre 1951, la Suisse comptait exactement 3051 communes, la plus importante est Zurich et la plus petite, qui ne compte que 12 habitants, est Illens, dans le canton de Fribourg. Voici la place principale du village d'Illens.

SUISSES A L'ETRANGER

UN JOURNALISTE SUISSE A L'HONNEUR

L'an dernier, la Biennale de Venise avait organisé un concours destiné à récompenser les auteurs des meilleurs articles ou séries d'articles consacrés à la XIIème exposition internationale d'art cinématographique.

LA VIE SOCIALE

LA SUISSE RATIFIE UNE CONVENTION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

Le Bureau international du travail vient d'enregistrer la ratification par la Suisse de la convention internationale du travail sur l'organisation du service de l'emploi.

Cette convention avait été adoptée par la conférence générale de l'Organisation internationale du travail, en 1948.

TRANSPORTS

FIN D'UNE CONFERENCE INTERNATIONALE

La Conférence internationale des chemins de fer, convoquée par le comité central du trafic ferroviaire international, a été close après avoir mis au point un règlement pour le transport des containers.

La solution des problèmes soulevés par ce genre de transports a nécessité la rédaction d'un règlement spécial, celui qui vient d'être élaboré à Soleure par les représentants de douze pays.

La conférence avait auparavant mis au net le nouveau règlement concernant les wagons privés, qui constituent une partie importante du parc de voitures.

Notons enfin, à propos des containers, qu'ils sont aussi utiles à la coordination des moyens de transport, car ils peuvent être employés aussi bien sur la route et sur l'eau que sur le rail.

Dans nos Cantons

ARGOVIE

GRAND CONSEIL ARGOVIEN Le Grand Conseil argovien a terminé l'examen du projet de loi sur l'aménagement et le développement du réseau routier qui sera soumis au peuple le 30 mars.

M. Rüttimann, chef du département de police, a répondu à deux interpellations sur l'agression commise contre le bureau de poste de Reinach. Il a déclaré que l'enquête a été faite par des effectifs de police insuffisants et manquant de radios en suffisance.

Les interpellateurs se sont déclarés satisfaits.

BALE

HOPITAL COMMUN POUR LES DEUX BALE Parlant au cours d'une assemblée de délégués du parti social-démocratique de Bâle-Campagne M. H. Abegg, conseiller d'Etat et directeur de la santé publique, a déclaré que les gouvernements des deux Bâle avaient déjà pris contact en vue de trouver une solution pour la construction en commun d'un hôpital qui serait ouvert aux citoyens des deux cantons.

Après avoir entendu un exposé de M. G. Wenk, conseiller aux Etats, l'Assemblée a décidé de recommander à ses électeurs d'accepter la loi sur l'agriculture.

DES BALOIS A L'HONNEUR Le consul de Grande-Bretagne à Bâle a remis à MM. Karl Barth, professeur de théologie, A. Kober, rédacteur de politique étrangère à la NATIONAL ZEITUNG, et A. Imobersteg, avocat, la médaille créée par le roi George VI, à l'intention de civils étrangers pour services rendus à la cause de la paix.

NOS NOUVELLES DE LA SUISSE

(Serv. part. Agence Télégraphique Suisse. - N.S.H. - S.P.L. - S.S.O.C. - O.C.S.T. - O.S.E.C. - Sem. Suisse).

BERNE

GRAND CONSEIL BERNOIS

Le Conseil exécutif propose au Grand Conseil d'approuver une série de crédits complémentaires pour 1951. La direction militaire demande Fr. 271.000 pour couvrir les frais occasionnés par la réorganisation de l'armée.

CONSEIL MUNICIPAL DE BERNE

Le Conseil municipal de la ville de Berne s'est occupé de 3 projets de construction d'écoles, dont le coût total se monte à 13 millions de francs.

L'ENTREE DE BERNE DANS LA CONFEDERATION

Le comité provisoire d'organisation des fêtes commémoratives de l'entrée de Berne dans la Confédération (1353-1953) s'est réuni le 5 février 1952 sous la présidence de M. le Dr. V. Moine, président du Conseil exécutif.

EXPOSITION DE CERAMIQUE A BERNE

A l'occasion du 10ème anniversaire de l'Ecole de céramique de Berne, une exposition comprenant des poteries, de la vaisselle et des objets d'art a été inaugurée au Musée des Arts et Métiers à Berne.

FRIBOURG

GRAND CONSEIL FRIBOURGEOIS Le Grand Conseil fribourgeois est entré en session, sous la présidence de M. Fritz Herren (Lourrens/Lurtigen). Les députés ont maintenu pour 1952 le taux de l'impôt de l'année précédente.

GENEVE

CONSEIL D'ETAT DE GENEVE Le Conseil d'Etat a fixé au 29 et 30 novembre prochains, la consultation des femmes suisses habitant le canton sur l'exercice des droits politiques.

LUZERNE

OFFICES DES MINEURS Les chefs des Offices cantonaux des mineurs se sont réunis à Lucerne et ont examiné en particulier des problèmes relevant du domaine cinématographique.

NEUCHÂTEL

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS Le Grand Conseil neuchâtelois a terminé la session extraordinaire qu'il avait commencée sous la présidence de M. Gaston Cloutier.

VAUD

CONTRAT COLLECTIF DE TRAVAIL Le Conseil fédéral a approuvé l'arrêté du Conseil d'Etat du canton de Vaud du 11 janvier 1952.

SCHWYZ

MOT D'ORDRE POLITIQUE Le comité cantonal du parti chrétien-social du canton de Schwytz a décidé à l'unanimité de recommander au peuple l'adoption de la loi fédérale sur l'agriculture.

SOLEURE

LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS A GRANGES Les 3.974 électeurs de la commune de Granges étaient appelés à se prononcer sur les projets de construction de logements controversés établis par la Municipalité.

GLARIS

L'agriculteur Jacques Zimmermann, 24 ans, célibataire, habitant Schwand, a été enseveli par une avalanche qui s'était détachée du Glarnisch, alors qu'il se rendait à l'écurie.

NEUCHÂTEL

La neige qui ne cesse de tomber provoque de graves perturbations dans la circulation de La Chaux-de-Fonds. Pour pouvoir déblayer les carrefours, les chasse-neige ayant de la peine à passer, on a dû entreposer la neige sur les trottoirs.

LES MEFAITS DE L'HIVER

Une avalanche est descendue sur le village de Riemensalden. Une écurie et une grange ont été complètement détruites, tandis que l'église, l'école et une auberge ont été fortement endommagées.

SAINT-GALL

FEDERATION SUISSE DES SYNDICATS CHRETIENS-NATIONAUX La Fédération suisse des Syndicats chrétiens-nationaux réunie à St-Gall, a adressé au Conseil fédéral un mémoire détaillé dans lequel il précise sa position à l'égard de la politique économique actuelle.

UNTERWALD

A Wolfenschiessen, M. Joseph Christen, célibataire, 27 ans, qui s'en allait à l'étable sur le Bettelrui, a été pris dans une avalanche. Il était mort quand on l'a retrouvé.

VALAIS

UNE GROSSE AVALANCHE A ENVAHI, sur une longueur d'environ 80 mètres, la route de Lourtier à Fionney, qui conduit au grand chantier du Mauvoisin.

SCHAFFHOUSE

CONTREBANDE DE MONTRES Des douaniers allemands ont arrêté, près du poste de Blumberg (Bade), non loin de la frontière schaffhouseise, un jeune voyageur de commerce du canton de Schwytz dans l'automobile duquel on a trouvé des montres d'une valeur totale de 19.000 Fr.

LUZERNE

OFFICES DES MINEURS Les chefs des Offices cantonaux des mineurs se sont réunis à Lucerne et ont examiné en particulier des problèmes relevant du domaine cinématographique.

NEUCHÂTEL

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS Le Grand Conseil neuchâtelois a terminé la session extraordinaire qu'il avait commencée sous la présidence de M. Gaston Cloutier.

VAUD

CONTRAT COLLECTIF DE TRAVAIL Le Conseil fédéral a approuvé l'arrêté du Conseil d'Etat du canton de Vaud du 11 janvier 1952.

SCHWYZ

MOT D'ORDRE POLITIQUE Le comité cantonal du parti chrétien-social du canton de Schwytz a décidé à l'unanimité de recommander au peuple l'adoption de la loi fédérale sur l'agriculture.

SOLEURE

LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS A GRANGES Les 3.974 électeurs de la commune de Granges étaient appelés à se prononcer sur les projets de construction de logements controversés établis par la Municipalité.

THURGOVIE

JOURNEE DES PAYSANS CATHOLIQUES DE THURGOVIE A Weinfelden s'est déroulée sous la présidence de M. Kappeler, député, la Journée des paysans catholiques de Thurgovie.

URI

VOTATION DANS LE CANTON D'URI Le projet de constructions routières pour 1952/61 dévisé à Fr. 2.450.000 a été approuvé par les électeurs urais par 3.512 oui contre 599 non.

VALAIS

UNE ROUTE AYER-ZINAL Au cours d'une réunion présidée par le conseiller d'Etat Anthamatten, chef du département des travaux publics du Valais, et à laquelle assistaient les délégués des communes intéressées.

VAUD

LIBERTÉ DE LA PRESSE Le Conseil d'administration de la Grande Dixence S.A. a nommé directeur pour remplacer Marc Loretan, décédé le 23 décembre, M. Louis Ravat, ingénieur à Lausanne.

VAUD

LIBERTÉ DE LA PRESSE Le Conseil d'administration de la Grande Dixence S.A. a nommé directeur pour remplacer Marc Loretan, décédé le 23 décembre, M. Louis Ravat, ingénieur à Lausanne.

THURGOVIE

JOURNEE DES PAYSANS CATHOLIQUES DE THURGOVIE A Weinfelden s'est déroulée sous la présidence de M. Kappeler, député, la Journée des paysans catholiques de Thurgovie.

URI

VOTATION DANS LE CANTON D'URI Le projet de constructions routières pour 1952/61 dévisé à Fr. 2.450.000 a été approuvé par les électeurs urais par 3.512 oui contre 599 non.

VALAIS

UNE ROUTE AYER-ZINAL Au cours d'une réunion présidée par le conseiller d'Etat Anthamatten, chef du département des travaux publics du Valais, et à laquelle assistaient les délégués des communes intéressées.

VAUD

LIBERTÉ DE LA PRESSE Le Conseil d'administration de la Grande Dixence S.A. a nommé directeur pour remplacer Marc Loretan, décédé le 23 décembre, M. Louis Ravat, ingénieur à Lausanne.

VAUD

LIBERTÉ DE LA PRESSE Le Conseil d'administration de la Grande Dixence S.A. a nommé directeur pour remplacer Marc Loretan, décédé le 23 décembre, M. Louis Ravat, ingénieur à Lausanne.

VAUD

LIBERTÉ DE LA PRESSE Le Conseil d'administration de la Grande Dixence S.A. a nommé directeur pour remplacer Marc Loretan, décédé le 23 décembre, M. Louis Ravat, ingénieur à Lausanne.

VAUD

LIBERTÉ DE LA PRESSE Le Conseil d'administration de la Grande Dixence S.A. a nommé directeur pour remplacer Marc Loretan, décédé le 23 décembre, M. Louis Ravat, ingénieur à Lausanne.

VAUD

LIBERTÉ DE LA PRESSE Le Conseil d'administration de la Grande Dixence S.A. a nommé directeur pour remplacer Marc Loretan, décédé le 23 décembre, M. Louis Ravat, ingénieur à Lausanne.

VAUD

LIBERTÉ DE LA PRESSE Le Conseil d'administration de la Grande Dixence S.A. a nommé directeur pour remplacer Marc Loretan, décédé le 23 décembre, M. Louis Ravat, ingénieur à Lausanne.

VAUD

LIBERTÉ DE LA PRESSE Le Conseil d'administration de la Grande Dixence S.A. a nommé directeur pour remplacer Marc Loretan, décédé le 23 décembre, M. Louis Ravat, ingénieur à Lausanne.

VAUD

LIBERTÉ DE LA PRESSE Le Conseil d'administration de la Grande Dixence S.A. a nommé directeur pour remplacer Marc Loretan, décédé le 23 décembre, M. Louis Ravat, ingénieur à Lausanne.

VAUD

LIBERTÉ DE LA PRESSE Le Conseil d'administration de la Grande Dixence S.A. a nommé directeur pour remplacer Marc Loretan, décédé le 23 décembre, M. Louis Ravat, ingénieur à Lausanne.

VAUD

LIBERTÉ DE LA PRESSE Le Conseil d'administration de la Grande Dixence S.A. a nommé directeur pour remplacer Marc Loretan, décédé le 23 décembre, M. Louis Ravat, ingénieur à Lausanne.

VAUD

LIBERTÉ DE LA PRESSE Le Conseil d'administration de la Grande Dixence S.A. a nommé directeur pour remplacer Marc Loretan, décédé le 23 décembre, M. Louis Ravat, ingénieur à Lausanne.

VAUD

LIBERTÉ DE LA PRESSE Le Conseil d'administration de la Grande Dixence S.A. a nommé directeur pour remplacer Marc Loretan, décédé le 23 décembre, M. Louis Ravat, ingénieur à Lausanne.

VAUD

LIBERTÉ DE LA PRESSE Le Conseil d'administration de la Grande Dixence S.A. a nommé directeur pour remplacer Marc Loretan, décédé le 23 décembre, M. Louis Ravat, ingénieur à Lausanne.

VAUD

LIBERTÉ DE LA PRESSE Le Conseil d'administration de la Grande Dixence S.A. a nommé directeur pour remplacer Marc Loretan, décédé le 23 décembre, M. Louis Ravat, ingénieur à Lausanne.

VAUD

LIBERTÉ DE LA PRESSE Le Conseil d'administration de la Grande Dixence S.A. a nommé directeur pour remplacer Marc Loretan, décédé le 23 décembre, M. Louis Ravat, ingénieur à Lausanne.

VAUD

LIBERTÉ DE LA PRESSE Le Conseil d'administration de la Grande Dixence S.A. a nommé directeur pour remplacer Marc Loretan, décédé le 23 décembre, M. Louis Ravat, ingénieur à Lausanne.

VAUD

LIBERTÉ DE LA PRESSE Le Conseil d'administration de la Grande Dixence S.A. a nommé directeur pour remplacer Marc Loretan, décédé le 23 décembre, M. Louis Ravat, ingénieur à Lausanne.

RADIO-RADIOGRAMOS MARCONIPHONE Le dernier mot de la Technique Moderne le plus grand perfectionnement radiophonique pour faciliter la localisation des stations ondes courtes

THE CAIRO SAND BRICKS Co. S.A.E. B.P. 959, LE CAIRE - Tél. 59505/6 R. C. Caïre 723. Usines à l'Abasieh et Bassatine.

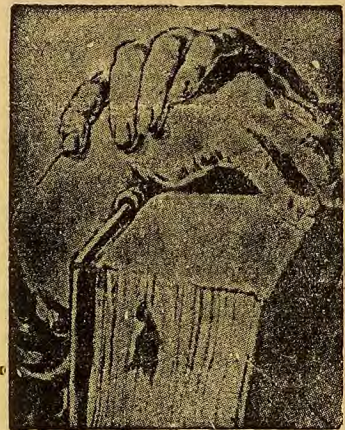
POULIES A GORGES COURROIES TRAPÉZOIDALES COLOMBES-TEXROPE en Stock B. FAVARGER Ing.

s/s PACE RAPIDITE LUXE CONFORT d'Alexandrie directement pour: NAPLES - MARSEILLE - GENES et Service régulier Alexandrie/Beyrouth

De par le monde plus d'autos sont protégées par Mobiloil que par toute autre huile Mobiloil DÉTERGENTE fournit une triple sécurité aux moteurs en leur assurant: Un meilleur graissage. Une pellicule d'huile plus résistante. Une meilleure protection des surfaces frottantes contre la corrosion et les dépôts carbonneux.

Dans nos SOCIÉTÉS du CAIRE et d'ALEXANDRIE

SERVICES DIVINS



EGLISE PROTESTANTE D'ALEXANDRIE 15, rue de la Poste

DIMANCHE 24 FEVRIER 1952 9 h. 30: Catéchisme. 10 h. 15: Culte public en langue allemande.

SAMEDI 1er MARS à 5 h. p.m. Réunion paroissiale au presbytère.

RECEPTION Le pasteur reçoit tous les jours au bureau de l'Eglise, entre 10 h. a.m. et midi.

EGLISE EVANGELIQUE DU CAIRE 39 Avenue Fouad 1er

DIMANCHE 24 FEVRIER 10 h. Ecole du Dimanche 11 h. Culte (M. Euey, pasteur)

NAISSANCE Nous apprenons avec plaisir la naissance, à l'Hôpital Italien de notre ville, le 15 février, de ERICA

DONATIONS En mémoire du regretté M. HENRI STIERLIN-VALLON

A L'ATELIER

VENDREDI 22 FEVRIER à 6 h. 45 p.m. « HEURS ET MALHEURS D'UN DISCOPHILE »

PETITE ANNONCE No. 114 - MAISON SUISSE cherche steno-dactylo sachant très bien l'allemand et le français.

QUE VOIR CE SOIR ?

Cinéma à Alexandrie ALHAMBRA - Tél. 29054 - « In nome della legge » (Massimo Girotti, Charles Vanel)

ESTIVEURS !

Hâtez-vous de préparer votre itinéraire La maison de réputation mondiale THOS. COOK & SON

A ALEXANDRIE

SECTION SUISSE DE TIR D'ALEXANDRIE

DIMANCHE 24 FEVRIER à 2 h. 30 p.m. EXERCICES DE TIR

SOCIETE SUISSE D'ALEXANDRIE

AVIS IMPORTANT Vu les restrictions d'horaire actuellement en vigueur, l'Assemblée générale a été avancée et fixée à 7 h. 30 p.m.

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

LUNDI 25 FEVRIER à 7 h. 30 p.m.

ORDRE DU JOUR :

- 1. - Lecture du Procès-Verbal de l'Assemblée du 19.11.51. 2. - Admissions et démissions. 3. - Examen des rapports du Comité et des Censeurs.

Après l'Assemblée, il sera procédé à la vente aux enchères des abonnements aux revues et périodiques de la S.S.A.

QUILLES

3ème Concours Annuel COUPE DE L'ANNIVERSAIRE DU GROUPE DU MARDI 1919 - 1949 Concours Individuel "BONUS BALL"

Classement Général après la 2ème Semaine:

Table with columns: Groupe, Résultat de la 1ère sem., 2ème sem., TOTAL POINTS. Lists names like Lauener, Sennhauser, Soccimara, Balzer, Hungerbühler, Morgenthaler, Frei, Livio, Wichser, Muller E., Knoblauch, Buhagiar, Hintermann, Kliesli, Vogel, Rosselet, Lanz 2, Grand, Cramer, Rugges, Moser, Friedrich, Schnyder, Ungerich, Holzer, Lanz 1.

Suivent avec une partie : Favarger (62) Eiche Rog. (55) Staub (50) Bless (47) Weidmann (46) Knauer (31) Fiechter (30) Sigg (16).

LES JOUEURS EN RETARD SONT PRIES DE SE PRESENTER JEUDI le 21 CRT. ENTRE 7 H. et 8 H. P.M.

AU CONSERVATOIRE D'ALEXANDRIE Conférence - Concert MAKSUD - GUARINO

Je regrette infiniment de n'avoir pu assister à la première partie d'une conférence qui fut donnée la semaine précédente. Maître H. Maksud commentait les 24 Préludes de Debussy dont l'interprétation fut à raison de douze par semaine dévolue à notre talentueux pianiste Piero Guarino.

en cela, M. Maksud a raison. Mais faudrait-il encore prendre garde de ne pas prendre le musicien pour un traducteur en termes de musique, d'une réalité extra musicale préexistante. Si, en fait, Debussy fait suivre chacun de ses préludes d'un titre, on aurait tort d'y voir une simple peinture fut-ce même comparable à celle de Monet.

NECROLOGIE



Nous avons le regret d'annoncer le décès survenu à Lausanne, le 14 février, de M. HENRI STIERLIN-VALLON le célèbre compositeur, frère de notre compatriote M. Jean Stierlin.

SWISSAIR

DE RECORD EN RECORD

Le DC-6B « ZURICH » de la Swissair a couvert la distance entre New-York et Genève, sans escale, distance de 6201 kms, en 10 h. 14' seulement.

CYCLISME

La réunion internationale de Zurich

Classement: 1. Schaefer-Kamber, Suisse, 93 points, couvrant dans les 3 heures 146 km. 700 (nouveau record sur piste ouverte); à un tour: 2. Plattner-Roth, Suisse, 41 points; 3. Reynès-Le Nizerhy, France, 41 points; 4. Strom-Arnold, Australie, 38 points; 5. Diggelmann-Zehnder, Suisse, 13 pts; 6. Godeau-Goussier, France, 6 pts; à deux tours: 7. Bucher-von Buren, Suisse, 56 pts; 8. Schulte-Peters, Hollande, 13 pts; à 4 tours: 9. Rijckaert-van der Velde, Belgique, 1 pt; à 5 tours: 10. Migon-Bareth, France, 4 pts; 11. Léo Weilenmann-Born, Suisse, 2 points.

Victoire suisse à Gand

Le 15 février, nos compatriotes Bucher - van Buren ont remporté les six jours cyclistes de Gand, devant les Belges Buyl - Ollivier à un tour, suivis de Tytgat - Montmorency et de Décorats - Adrianeus, quatrièmes.

Tour de Suisse 1952

Comme on le sait le Tour de Suisse aura lieu du 14 au 21 juin, soit entre le Tour d'Italie et le Tour de France. Il comprendra 8 étapes, sans jour de repos.

AUTOMOBILISME

Farina a signé chez Ferrari

Le champion du monde 1950, Nino Farina, pilote d'Alfa Romeo, quitte définitivement cette firme. Il a signé un contrat d'engagement à Modène, avec la maison Ferrari.

HOCKEY SUR GLACE

Suisse - Amérique 3 - 4 (1-0, 0-3, 2-1)

La rencontre, qui se termina par 4-3 pour l'Amérique, fut magnifique. Elle fut remarquable par sa rapidité. Les deux équipes se montrèrent d'égale force.

AU CAIRE

SECTION SUISSE DE TIR DU CAIRE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SAMEDI 23 FEVRIER 1952, à 5 h. p.m. AU CERCLE SUISSE DU CAIRE, A EMBABEH.

Suivant une ancienne coutume de notre Section, une Choucroûte Garnie sera servie après l'Assemblée Générale, à 20 heures.

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE

- 1) Lecture du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du Samedi 3 Février 1951; 2) Rapport de Gestion du Comité (Chef de Tir, Trésorier et Délégué); 3) Approbation des Comptes et Rapport des Reviseurs;

NOUS COMPTONS SUR LA PARTICIPATION DE TOUS LES MEMBRES.

ON ARROSERA DIGNEMENT LES COUPES ET PRIX !

Prière de vous inscrire jusqu'au 21 Février 1952 chez le téléphoniste de Sulzer Frères. Tél. 46153 LE COMITE.

DIMANCHE 24 FEVRIER dès 1 h. 30 pm.

EXERCICES - EPREUVE ANNUELLE CUILLIERE A. GROPPPI

Ayant malheureusement dû constater au courant de l'année dernière un relâchement très sensible de la part de beaucoup de membres dans les exercices de tir, le Comité serait heureux de les voir plus nombreux aux exercices de cette année.

UNION DES DAMES SUISSES DU CAIRE

Prochaine réunion le MARDI 26 FEVRIER à 3 h. 30 p.m. dans les locaux du Y.W.C.A., 11 Rue Emad et Dine.

NOUVELLES SPORTIVES

SPORTS D'HIVER

Concours militaires entre la Suisse et la Norvège Dans le cadre des XIèmes Championnats d'hiver d'armée qui ont eu lieu en février à Grindelwald, la Suisse et la Norvège ont disputé un triathlon militaire comprenant la descente, le fond et le tir.

Les hôtesses de Norvège

La délégation de la garde civile norvégienne - ont gagné la course de fond et le tir. Le succès des Suisses est dû aux excellents résultats dans le départ. La première rencontre dans notre pays des représentants des armées norvégienne et suisse s'est déroulée dans le meilleur esprit d'entente et de camaraderie.

Première journée des Jeux Olympiques d'Hiver

La première épreuve des sixièmes Jeux Olympiques d'Hiver, le slalom géant féminin disputé à Norefjell, a été remportée par l'américaine Mead, devant l'autrichienne Rom.

Victoire des équipes américaine et allemande

La première journée de l'épreuve de bob à deux, comportant deux manches, voit l'équipe allemande numéro un prendre la tête, devant l'équipe numéro un des Etats-Unis et l'équipe suisse numéro deux.

Voici le classement:

- 1) Andrea Mead Lawrence (Etats-Unis) 2'08"8/10. 2) Dagmar Rom (Autriche) 2'09". 3) Anne Marie Buchner (Allemagne) 2'10".

LA JOIE DE S'HABILLER se résume en une coupe provenant de chez Melki Maître Drapier Rue Tewfick No. 13 - Tél. 20438 Alex. R.C.A. 36449

PREFEREZ i CACAO-CHOCOLAT-CHEWING-GUM

Sécurité d'abord! ASSUREZ-VOUS A "LA GENEVOISE" COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE Fondée à Genève en 1872

CAPITAL ET RESERVES: 250 MILLIONS DE FRANCS SUISSES Directeur pour l'Orient: A.M. DANISH Bsc. A.L.A. 21, Avenue Fouad Ier, au Caire. A Alexandrie, 26, rue Fouad Ier Tél.:29941.

SPIRO SPATHIS Manufacturer of Mineral Waters High Class Productions 8 Sharia Khalig El Khûr (Emad El Din) - CAIRO Tél.: 51038 - R.C. Cairo 4925

BUFFET de la Gare des C.F.F. - Bâle Le restaurant préféré pour sa bonne cuisine et son service rapide. Tél. 5 96 60 Charles Müller - Soutter

L'ASSURANCE UNIVERSELLE de la "WINTERTHUR" Société Suisse d'Assurance contre les ACCIDENTS REINHART & Co. Agents Généraux pour l'Égypte de "WINTERTHUR" Société Suisse d'Assurance contre les ACCIDENTS

THEMIS EN SUISSE

La "Diffusion industrielle"

La Cour d'Assises a eu à connaître de l'affaire de la "Diffusion industrielle." On se souvient qu'en 1948 les nommés Raymond Dénat, 44 ans, Français, et Jules-Albert Mariot, 48 ans, Genevois, respectivement administrateur et secrétaire de la "Diffusion industrielle S.-A.", société qui s'occupait de toutes opérations en Suisse de prêts et de crédits, d'opérations bancaires, financières et commerciales et qui avait ses bureaux au boulevard Georges Favon, à Genève, étaient arrêtés pour escroqueries et banqueroute frauduleuse.

Selon l'Office des faillites, le passif de cette entreprise s'élevait tout d'abord à fr. 950.000 et fut ramené à quelque 500.000 frs., l'actif étant de frs. 60.000.

Les escroqueries reprochées à ces deux individus consistaient à escompter auprès des diverses banques des effets signés par les clients de la "Diffusion industrielle" et destinés à garantir le remboursement des prêts demandés. Les administrateurs dissimulaient à leurs clients l'état de leur entreprise qui en 1945 déjà avait été normalement en faillite. Les escroqueries de Béat et Mariot ont ainsi atteint Frs. 145.000 en faisant signer à leurs victimes un double jeu de traites pour les mêmes prêts et à escompter ces traites ils parvinrent encore à commettre une nouvelle escroquerie de francs 40.000. Enfin, un prétendu associé se fit refaire de Frs. 73.000. C'est ainsi à Francs 260.000 environ que se chiffre le montant total de leurs escroqueries. Mais les banques auxquelles des faux bilans avaient été présentés ont subi de leur côté un préjudice de quelque 200.000 frs.

A l'audience, seul Jules-Albert Mariot est présent. Quant à Raymond Dénat qui, au cours de sa détention préventive, avait offert Frs. 5.000 au gardien de la prison pour faciliter son évasion, il est actuellement en fuite. Plus d'une centaine de témoins ont été entendus.

Le jugement a été rendu après que le jury eût délibéré.

L'affaire Homgacher

Le Département fédéral de justice et police communique : Dans la procédure pénale fédérale dirigée contre Maximilien Homgacher, à Genève, soupçonné d'avoir pratiqué un service de renseignements politiques et éventuellement économiques, le Conseil fédéral a autorisé le procureur général de la Confédération, le 25 janvier 1952, à requérir le juge d'instruction fédéral compétent d'ouvrir l'instruction préparatoire. Le dossier a alors été transmis à M. Caprez, juge d'instruction, à Lausanne, conformément aux dispositions de l'article 108 de la loi fédérale sur la procédure pénale. Le Conseil fédéral a donc décidé de faire établir les faits reprochés à Homgacher au cours d'une instruction confiée à un juge d'instruction fédéral, alors que la cause avait d'abord été déléguée aux autorités genevoises par décision du Département fédéral de justice et police. Ce faisant, le Conseil fédéral a admis le recours que le procureur général du canton de Genève avait interjeté contre l'ordonnance déléguant les pouvoirs juridictionnels aux autorités cantonales. Il a voulu tenir compte des arguments invoqués par le Parquet et le Conseil d'Etat du canton de Genève. La décision intervenue a pour but d'établir les faits de façon approfondie; elle permettra en outre de provoquer une solution judiciaire en dehors du canton.

Procès de presse

Le jugement a été prononcé dans le procès de presse intitulé par l'Union syndicale suisse au journaliste A. Scheuring qui avait prétendu que l'Union Syndicale suisse n'était pas neutre du point de vue confessionnel et politique. La Cour pénale reconnaissant en partie le bien-fondé de la plainte, a condamné M. Scheuring à 150 frs. d'amende pour diffamation, à une indemnité de 500 frs. et à 500 frs. d'émoluments de justice et à la publication du jugement dans la "Volks-Zeitung" d'Aesch, où avait paru, le 21 janvier 1951, l'article incriminé, et dans le journal socialiste "Arbeiterzeitung", en même temps organe du cartel syndical badois. Dans ses considérants, le président du tribunal a relevé que le reproche de « dangers éthico-religieux » n'est nullement diffamant et n'est qu'une appréciation. L'auteur de l'article n'a pas pu apporter la preuve de ce qu'il avançait, ce qui doit être considéré comme une diffamation. Ainsi, l'accusé n'est pas parvenu à établir la dépendance de l'Union syndicale suisse au parti socialiste suisse. Les syndicats doivent continuer à être considérés comme « politiquement indépendants ». Les reproches de « forlins fragiles », « communistes camouflés » et de « danger latent pour l'Etat bourgeois » voulaient montrer la faiblesse des syndicats en face du communisme. L'accusé n'était pas qualifié pour lancer de telles attaques contre les syndicats. Il est allé trop loin et a dépassé les limites des convenances. M. Scheuring a immédiatement interjeté appel.

POUR CHAQUE JOUR DE LA SEMAINE

DU JEUDI 21 AU MERCREDI 27 FEVRIER 1952.

JEUDI Le temps ne se compose pas seulement d'heures et de minutes, mais d'amour et de volonté; on a peu de temps quand on a peu d'amour. A. Vinet. VENDREDI Il faut vivre les joies du passé, du bonheur présent et des sourires de l'avenir. Treuhardt. SAMEDI C'est déjà de l'amour que le désir d'aimer, comme c'est déjà croire que de désirer croire. L. Meyer. DIMANCHE Nous ne sommes jamais plus mécontents des autres que lorsque nous les sommes nous-mêmes. A. Amiel. LUNDI Pour faire de grandes choses, peut-être en faut-il rôder de plus grands. Mme Roland. MARDI Le jeune homme veut faire descendre les étoiles du ciel et le vieillard se contente de les admirer: la vie rend humble. MERCREDI Il faut compenser l'absence par le souvenir. La mémoire est le miroir où nous regardons les absents. Joubert.

Majoration du prix de la bière

Le prix de la bière au détail a été majoré à partir du 1er février. La majoration est variable. Elle est de 5 centimes pour le verre de bière, quelle que soit sa contenance, et pour la bouteille.

M. A. Hauser, secrétaire du Syndicat des brasseurs, et H. H. H. H., syndicat, ont renoncé à la presse à ce propos. La bière a été majorée pour la dernière fois en 1941. En octobre 1951, lorsqu'il est apparu que les prix du malt allaient subir une hausse, la Société des brasseurs suisses s'est adressée à la Direction générale des douanes pour lui demander de réduire les suppléments de prix qu'elle avait introduits en 1950 pour le malt. La Direction générale des douanes s'y est refusée et suggéré d'autres solutions parmi lesquelles la majoration du prix de la bière. Pareille décision aurait été lourde de conséquences car toute majoration de prix risquerait de provoquer une diminution de la consommation.

Le dégrèvement du tabac Une conférence de presse a été donnée par M. A. Aeschbacher, fabricant (Reinach, Arg.), et par le secrétaire de l'association suisse des fabricants de cigares, M. Bauman, au sujet de la révision de la loi sur l'AVS dans le sens d'un dégrèvement du tabac.

Un dégrèvement fiscal du tabac était devenu nécessaire pour éviter le renchérissement continu de cette denrée. Le maintien du contingentement des attributions de tabac brut aux fabricants de cigares depuis 1938 a été très discuté, maintenant que la « guerre du tabac » entre les producteurs est apaisée, tous les producteurs se sont mis d'accord et approuvent ce contingentement. Le chaos régnait dans l'industrie des cigares avant 1938, une concurrence malsaine ayant été causée par de grandes campagnes de publicité, compromettant l'existence des petites et moyennes entreprises.

LA VIE SOCIALE EN SUISSE

Le nivellement des salaires Depuis le début de la dernière guerre, les salaires ont un peu plus que doublé. En regard du renchérissement, cette augmentation se traduit par une amélioration des conditions d'existence. Cependant, le relèvement des salaires nominaux ne se répartit pas de façon égale sur toutes les catégories d'ouvriers. Ainsi, le salaire horaire de la main-d'œuvre qualifiée a augmenté de 90 %, alors que celui de la main-d'œuvre non-qualifiée est de 108 % et celui des femmes de 125 % supérieur. En d'autres termes, le nivellement des moyens d'existence est manifeste. Ce phénomène est dû avant tout aux rectifications de salaires intervenues pendant la guerre pour des raisons d'ordre social qu'à des contingences d'ordre économique. Les salaires ont été relevés les premiers et dans une plus forte mesure que les salaires des ouvriers qualifiés.

Intéressant résultat d'une expérience sociale Il y a quelques années une entreprise zurichoise avait pris la décision de faire participer ses ouvriers aux bénéfices de l'entreprise. Des actions furent cédées à titre gracieux aux ouvriers. Cette initiative souleva à l'époque l'intérêt général. Il ressort maintenant du dernier rapport annuel de la société que la dite initiative n'a pas abouti aux résultats escomptés. Le personnel, notamment, a été déçu de ne toucher aucun dividende au cours des exercices ayant bouclé sans répartition de bénéfices aux actionnaires. Finalement, le conseil d'administration et les représentants du personnel sont arrivés à la conclusion qu'il valait mieux mettre un terme à l'expérience.

La contribution suisse au développement de nombreux pays Le 11 avril 1951, les Chambres fédérales ont accordé une contribution d'un million de francs aux Nations-Unies, comme participation de la Suisse au programme d'assistance technique à divers pays. A la suite d'accords conclus en 1950-1951, 24 experts suisses ont été engagés jusqu'ici. Ils ont été envoyés ou se rendront prochainement dans 17 pays d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Divers Etats s'adressent en outre directement à la Suisse afin d'obtenir les services d'experts dans les domaines les plus divers de la technique, de l'administration, de l'enseignement, etc. Sur la base d'accords bilatéraux, des spécialistes suisses ont déjà été envoyés en Egypte, au Népal, en Syrie et en Turquie.

PROBLEMES TOURISTIQUES

Restrictions de devises britanniques

Au cours d'une séance d'information, M. R. Ablias, directeur de l'Office vaudois du tourisme, a donné quelques renseignements sur les conséquences pour le tourisme suisse des nouvelles restrictions dans les devises accordées aux touristes anglais (ramenées le 28 janvier de 50 à 25 livres sterling). Les voyages déjà annoncés pour février ne seront pas atteints par cette mesure. Le train direct hebdomadaire formé à Londres continuera de circuler. L'allocation de 25 livres, soit 300 francs (frais de voyage non compris) permet un séjour fort agréable de sept jours en Suisse, dans des hôtels de second rang, au prix forfaitaire de 13 à 18 francs par jour. Ce sont les stations possédant des hôtels de luxe qui seront les plus frappées par cette nouvelle restriction. L'économie que doit fournir le tourisme dans le programme anglais de restrictions atteint 15.250.000 francs suisses. On compte que le nombre des nuitées anglaises sera le même qu'en 1950.

LA NAVIGATION SUISSE AU LONG COURS

Un moteur Diesel de sept cylindres et à deux temps, de 4.500 chevaux, a passé au banc d'essai de la Fabrique de machines Sulzer Frères S.A., à Winterthur, et a donné entière satisfaction.

Il va être chargé sur 15 wagons et transporté à Monfalcone, où il sera monté sur le vapeur HELVETIA, un bâtiment de 136 mètres sur 18 qui pourra prendre la mer au début du mois de juin et sera capable de filer jusqu'à 15 nœuds.

A la suite des expériences faites pendant la deuxième guerre mondiale, la flotte suisse de haute mer a été modernisée, remise à neuf et agrandie afin que le ravitaillement du pays en période critique puisse être assuré sur des bases privées, avec toutefois l'aide de la Confédération, aide fournie en particulier sous forme de prêts.

Actuellement, 19 maisons suisses qui arment des navires pour leur compte disposent de 27 unités avec une capacité de chargement de 142.500 tonnes, soit : 10 caboteurs totalisant 10.500 tonnes, 14 cargos à moteur ou à vapeur (108.000 tonnes) et 3 bateaux-citernes (24.000 tonnes).

On est en train d'accroître la flotte suisse de haute mer de 8 cargos avec un tonnage global de 63.000 tonnes. Ces huit bâtiments, commandés par cinq armateurs, sont en construction dans six chantiers, en Suisse, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie. Ils seront livrés d'ici à 1953. En outre, un bateau-citerne de 18.000 tonnes est en chantier à Monfalcone. Tous ces bateaux sauf un seront équipés de moteurs Diesel par la fabrique Sulzer. Il est intéressant de signaler à ce sujet que 12,0/0 des moteurs Diesel montés sur des bateaux dans le monde entier, sortent des ateliers de Winterthur ou d'usines travaillant avec des licences Sulzer.

Lorsque les bâtiments en construction seront achevés, les armateurs suisses disposeront d'une flotte de 36 unités jaugeant 223.500 tonnes, ce qui devrait suffire au ravitaillement du pays.

COMMUNIQUES DE POLICE

L'incident de Stein-Säckingen

Le commandement de la police cantonale d'Argovie communique ce qui suit au sujet de l'incident de frontière de Stein-Säckingen:

Le 3 février au soir, un citoyen suisse, C.V., fut arrêté à Säckingen par la police allemande pour avoir tenté de commettre des actes contre nature sur la personne de mineurs. Le parquet du canton d'Argovie refusa, pour des raisons de procédure pénale l'offre faite par les autorités allemandes bien que l'affaire soit de leur ressort — de s'occuper des poursuites pénales contre cet homme. Celui-ci profita, le 4 février, vers 18.30 h., de sa comparution devant le juge d'instruction pour s'enfuir. Il passa le pont du Rhin avec des fonctionnaires de la gendarmerie à ses trousses. Il avait pénétré de 65 mètres en territoire suisse lorsqu'il fut arrêté par un civil inconnu qui le remit à ses poursuivants. Les autorités locales argoviennes et des fonctionnaires allemands se sont mis en rapport pour éclaircir cette affaire.

Comme il s'est avéré que V. était en territoire suisse au moment où il a été repris, les autorités allemandes l'ont remis à la police suisse. Le parquet du canton d'Argovie avait déclaré auparavant qu'il était disposé à se charger des poursuites pénales contre lui.

On enquête présentement des deux côtés de la frontière sur les circonstances dans lesquelles la fuite de V. a entraîné l'incident en cause. De toute manière, il est évident que les autorités allemandes n'avaient nulle intention d'empiéter sur la souveraineté suisse.

Réduction de taxe

Pour défrayer à un vœu émis par les musées touristiques suisses, le Département fédéral de justice et police a décidé que la taxe perçue par les consulats de Suisse en Allemagne pour les visas permanents donnant droit à un nombre illimité de voyages pendant une année, est réduite de 10 à 5 marks. Dès lors, le montant de cette taxe sera le même que celui de la taxe prélevée pour les visas simples.

VOITRE SANTE

COUPEURS DE TETES ET ANOPHELES

Dans la partie orientale de l'archipel indonésien est située une grande île, la Nouvelle-Guinée, la moins connue de ces îles, qui est couverte de vastes forêts vierges presque impénétrables où habitent des tribus de Papous, assez peu nombreuses. Il n'y a pas encore bien longtemps que des blancs y abordèrent pour la première fois. Tout d'abord, la partie méridionale de l'île, la région aux environs de l'actuel Merauke, est restée longtemps inconnue.

Les Anglais appelaient même cette île « The devil's own country » (l'île du diable), dénomination due en grande partie à la chasse aux têtes, assidûment pratiquée par les Papous. Chaque année, quand le soleil des tropiques avait asséché les côtes faisant des incursions jusque dans l'intérieur du pays, les hommes grands et robustes des régions côtières l'emportaient sans beaucoup de peine sur les habitants chétifs des forêts vierges dans l'intérieur du pays et en revenant de leur expédition ils rapportaient et triomphaient les têtes coupées. Ils regardaient celles-ci comme des symboles, car étant en possession de la tête de ces morts ils s'imaginaient que la force vitale de la victime serait transmise à un autre. Rien d'étonnant alors si des nouveaux-nés recevaient le nom de ces décapités. Par suite de ces chasses aux têtes, qui aujourd'hui sont tombées en désuétude, la population de la Nouvelle-Guinée a été sérieusement décimée. Mais encore plus que de ces chasses aux têtes, cette population a souffert de maladies nombreuses et alarmantes. Dans les années entre 1914-1919 par exemple, une maladie vénérienne très contagieuse fit succomber 20 pour cent des Mardinois (une tribu des environs de Merauke). Grâce à la médecine moderne on put cependant triompher presque complètement de cette maladie.

Ce pays avec son climat tropical et son grand nombre de rivières et de marais est aussi un lieu de prédilection où l'anophèle aime à se multiplier et d'où il répand le paludisme. Ce petit moustique peut être un ennemi encore plus acharné que les sauvages coupeurs de têtes d'autrefois, car il communique le paludisme, dont souffre cruellement la population indigène. Cependant ici encore, c'est la science moderne qui apporte le salut grâce à un remède excellent et infatigable : la quinine. Dès 1938, la commission très compétente du paludisme, nommée par l'ancienne Société des Nations, recommandait ce remède dans un rapport publié par elle. Elle y conseillait l'emploi de 1 - 1,3 gramme de quinine durant 5 - 7 jours lors d'un accès de paludisme et une dose de 400 mg. de quinine par jour comme prophylaxie efficace pendant toute la saison.

Associeriez-vous à un vœu émis par les musées touristiques suisses, le Département fédéral de justice et police a décidé que la taxe perçue par les consulats de Suisse en Allemagne pour les visas permanents donnant droit à un nombre illimité de voyages pendant une année, est réduite de 10 à 5 marks.

Actuellement, 19 maisons suisses qui arment des navires pour leur compte disposent de 27 unités avec une capacité de chargement de 142.500 tonnes, soit : 10 caboteurs totalisant 10.500 tonnes, 14 cargos à moteur ou à vapeur (108.000 tonnes) et 3 bateaux-citernes (24.000 tonnes).

On est en train d'accroître la flotte suisse de haute mer de 8 cargos avec un tonnage global de 63.000 tonnes. Ces huit bâtiments, commandés par cinq armateurs, sont en construction dans six chantiers, en Suisse, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie. Ils seront livrés d'ici à 1953. En outre, un bateau-citerne de 18.000 tonnes est en chantier à Monfalcone. Tous ces bateaux sauf un seront équipés de moteurs Diesel par la fabrique Sulzer. Il est intéressant de signaler à ce sujet que 12,0/0 des moteurs Diesel montés sur des bateaux dans le monde entier, sortent des ateliers de Winterthur ou d'usines travaillant avec des licences Sulzer.

Lorsque les bâtiments en construction seront achevés, les armateurs suisses disposeront d'une flotte de 36 unités jaugeant 223.500 tonnes, ce qui devrait suffire au ravitaillement du pays.

Ce pays avec son climat tropical et son grand nombre de rivières et de marais est aussi un lieu de prédilection où l'anophèle aime à se multiplier et d'où il répand le paludisme. Ce petit moustique peut être un ennemi encore plus acharné que les sauvages coupeurs de têtes d'autrefois, car il communique le paludisme, dont souffre cruellement la population indigène. Cependant ici encore, c'est la science moderne qui apporte le salut grâce à un remède excellent et infatigable : la quinine. Dès 1938, la commission très compétente du paludisme, nommée par l'ancienne Société des Nations, recommandait ce remède dans un rapport publié par elle. Elle y conseillait l'emploi de 1 - 1,3 gramme de quinine durant 5 - 7 jours lors d'un accès de paludisme et une dose de 400 mg. de quinine par jour comme prophylaxie efficace pendant toute la saison.

Associeriez-vous à un vœu émis par les musées touristiques suisses, le Département fédéral de justice et police a décidé que la taxe perçue par les consulats de Suisse en Allemagne pour les visas permanents donnant droit à un nombre illimité de voyages pendant une année, est réduite de 10 à 5 marks.

Actuellement, 19 maisons suisses qui arment des navires pour leur compte disposent de 27 unités avec une capacité de chargement de 142.500 tonnes, soit : 10 caboteurs totalisant 10.500 tonnes, 14 cargos à moteur ou à vapeur (108.000 tonnes) et 3 bateaux-citernes (24.000 tonnes).

On est en train d'accroître la flotte suisse de haute mer de 8 cargos avec un tonnage global de 63.000 tonnes. Ces huit bâtiments, commandés par cinq armateurs, sont en construction dans six chantiers, en Suisse, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Italie. Ils seront livrés d'ici à 1953. En outre, un bateau-citerne de 18.000 tonnes est en chantier à Monfalcone. Tous ces bateaux sauf un seront équipés de moteurs Diesel par la fabrique Sulzer. Il est intéressant de signaler à ce sujet que 12,0/0 des moteurs Diesel montés sur des bateaux dans le monde entier, sortent des ateliers de Winterthur ou d'usines travaillant avec des licences Sulzer.

SWISSAIR informe sa clientèle et toutes les agences de Voyage en Egypte que les départs SWISSAIR du Caire pour Genève et Zurich auront lieu tous les Dimanches à midi (12 h. 00). Arrivée au Caire depuis la Suisse tous les Dimanches à 7 h. 00 du matin.

SAVOY PHARMACY NORTON & Co. en face National Bank, LE CAIRE. Pharmacie de confiance. Exécution soignée des Ordonnances. Prix très modérés.

The Tractor & Engineering Co. S.A.E. (incorporating MOSSERI, CUREL & Co.) ALEXANDRIE: 7, Rue de la Gare du Caire. LE CAIRE: 18, Rue Emad el Din.

COMPTOIR DES CIMENTS Société Egyptienne de Ciments Portland Tourah et Helwan Portland Cement Company. Siège Social: LE CAIRE, 21, Avenue Fouad 1er.

CIMENT PORTLAND ARTIFICIEL Garanti conforme au British Standard Specification for Portland Cement, ainsi qu'aux spécifications du Gouvernement Egyptien.

BARCLAYS BANK (DOMINION, COLONIAL AND OVERSEAS) LONDON OFFICES: 29, Gracechurch Street E.C. 3, Circus Place, London Wall, E. C. 2.

Imprimerie PROCACCIA, Tél. 28628 (3 lignes)

KHEDIVAL MAIL LINE S.A.E. DEPARTS REGULIERS D'ALEXANDRIE PAR BATEAUX RAPIDES ET LUXUEUX POUR NAPLES, MARSILLE et GENES. NAPLES -- GENES NEW-YORK